



Relations Presse :

Christel Lerouge

Tél. : 01 47 54 50 76

Email : christel.lerouge@capgemini.com

Relations Investisseurs :

Manuel Chaves d'Oliveira

Tél. : 01 47 54 50 87

Email : manuel.chaves@capgemini.com

Communiqué de presse

Paris, le 28 avril 2009

**Résultat de la procédure de désintéressement des porteurs d'OCEANE
à échéance le 1^{er} janvier 2010**

Le 21 avril 2009, Cap Gemini S.A. (« Cap Gemini » ou la « Société ») a racheté dans le cadre d'opérations hors marché 1.898.017 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes émises en 2003 venant à échéance le 1^{er} janvier 2010 (les « OCEANE 2010 ») au prix de 51,50 euros¹, soit un montant total de 97.747.875,50 euros.

A la suite de ces rachats hors marché portant sur environ 21% du montant total en principal initialement émis d'environ 460 millions d'euros, la Société a mis en œuvre en France une procédure de désintéressement de cinq jours de bourse (entre le 22 et le 28 avril 2009) au bénéfice de l'ensemble des porteurs d'OCEANE 2010. Celle-ci s'est close ce jour et a permis des rachats portant sur 3.260.474 OCEANE 2010 au prix de 51,50 euros, soit un montant total de 167.914.411 euros.

Le nombre total d'OCEANE 2010 rachetées dans le cadre des transactions hors marché et de la procédure de désintéressement s'élève donc à 5.158.491, soit un montant total de 265.662.286,50 euros. Les OCEANE 2010 rachetées seront annulées selon les termes du contrat d'émission. En conséquence, le nombre d'OCEANE restant en circulation à ce jour est de 3.861.116, soit 42,8 % du nombre initialement émis.

La Société se réserve la possibilité de continuer à racheter des OCEANE 2010 en bourse ou hors bourse après la période de désintéressement. Toutefois, si la Société venait à racheter de nouveaux blocs d'OCEANE 2010 représentant une tranche de 10% au moins du montant total des OCEANE 2010 initialement émises, elle s'engagera à mettre en œuvre, dans un délai de deux jours de bourse suivant le dernier rachat formant une tranche de 10%, une nouvelle période de désintéressement du marché d'au moins cinq jours de bourse consécutifs à un prix de rachat par OCEANE 2010 égal à la somme (i) du prix d'achat (déduction faite des intérêts courus et non payés) le plus élevé des achats réalisés par la Société au cours des douze derniers mois et (ii) des intérêts courus et non payés sur les OCEANE 2010 depuis la date de paiement précédant la date de rachat jusqu'à celle-ci.

Les opérations de désintéressement du marché ont été réalisées par l'intermédiaire de BNP Paribas.

¹ Ce prix de rachat par OCEANE 2010 correspond (i) à la valeur nominale des OCEANE 2010 majorée des intérêts courus et non payés depuis la date de paiement précédant la date de rachat jusqu'à celle-ci (soit 51,38 euros) plus (ii) une prime d'environ 0,23% (soit 0,12 euro par OCEANE 2010).

A propos du Groupe Capgemini

Capgemini, un des leaders mondiaux du conseil, des services informatiques et de l'infogérance, aide ses clients à se transformer et à améliorer leurs performances en leur conseillant les technologies les plus adaptées. Capgemini s'engage ainsi à favoriser la liberté d'action de ses clients et à accroître leurs résultats, en s'appuyant sur une méthode de travail unique - la "Collaborative Business ExperienceTM". Pour fournir à ses clients une solution optimale, le Groupe a organisé un modèle de production mondialisé baptisé Rightshore[®], qui réunit les meilleurs talents dans le monde pour les faire travailler comme une seule équipe sur un projet. Présent dans plus de 30 pays, Capgemini a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 8,7 milliards d'euros et emploie plus de 90 000 personnes dans le monde.

Plus d'informations sur : www.capgemini.com

AVERTISSEMENT

La distribution de ce communiqué, l'engagement d'achat, la réalisation de cet engagement et la participation à cette procédure peuvent, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Cette procédure ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où cette procédure ferait l'objet de telles restrictions.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique. Il ne constitue pas une extension d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou dans un quelconque pays dans lequel une telle procédure ou sollicitation serait illégale et un ordre de vente d'OCEANE ne peut pas être accepté aux Etats-Unis d'Amérique ou des Etats-Unis d'Amérique. L'engagement d'exécuter des achats sur le marché en France ne peut être accepté par aucun moyen ou support en provenance des Etats-Unis d'Amérique ou aux Etats-Unis d'Amérique. Toute personne qui participera à l'opération sera considérée comme ayant accepté les limitations mentionnées ci-dessus.